

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL		
Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loerval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RH2302 Psychologie des apprentissages			
Ancien Code	PERH2B32PSAPP	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ EHB2320		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Alexandra VOLCKAERT (volckaerta@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Morgane SENDEN (sendenm@helha.be) Hélène DENNE (denneh@helha.be) HELHa Loverval Noémie BAUDOIN (baudoinn@helha.be) Eveline ZUANON (zuanone@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de cette unité d'enseignement, les étudiantes et étudiants seront capables d'

- Expliquer les processus psychologiques impliqués dans les apprentissages en contexte scolaire et les implications pratiques pour le métier enseignant - de façon claire, concrète et nuancée, notamment en s'appuyant sur les résultats de recherches empiriques abordés dans le cours.
- Analyser des situations d'apprentissage - de façon rigoureuse, critique et nuancée - et proposer des ajustements au niveau des pratiques de classe à la lumière des connaissances abordées dans le cours

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERH2B32PSAPPA Psychologie des apprentissages

60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERH2B32PSAPPA Psychologie des apprentissages

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie des apprentissages			
Ancien Code	6_PERH2B32PSAPPA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BEHB2321		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Alexandra VOLCKAERT (volckaerta@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de cette unité d'enseignement, les étudiantes et étudiants seront capables d'

- Expliquer les processus psychologiques impliqués dans les apprentissages en contexte scolaire et les implications pratiques pour le métier enseignant - de façon claire, concrète et nuancée, notamment en s'appuyant sur les résultats de recherches empiriques abordés dans le cours.
- Analyser des situations d'apprentissage - de façon rigoureuse, critique et nuancée - et proposer des ajustements au niveau des pratiques de classe à la lumière des connaissances abordées dans le cours.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les processus psychologiques impliqués dans l'apprentissage en contexte scolaire et la manière dont ils sont mobilisés dans les théories de l'apprentissage et/ou dans les pratiques pédagogiques :

- Processus cognitifs : attention et fonctions exécutives, mémoire et apprentissage (mémoire de travail, mémoire à long terme, charge cognitive, rôle des connaissances antérieures, transfert, ...), processus d'auto-régulation (métacognition).
- Processus socio-affectifs et motivationnels : dynamique motivationnelle, image de soi, sentiment d'efficacité personnelle, attributions causales, théorie de l'autodétermination, processus émotionnel et apprentissage, contexte social et apprentissage.

Démarches d'apprentissage

Cours magistraux : exposés oraux avec slides (powerpoint) et activités interactives

Séances de Travaux Pratiques (TP)

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides du cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation écrite individuelle (pour les sessions de juin et d'aout).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).